

Sainte-Thérèse, le 26 juin 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-15-01-02268 10
400357390



Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 octobre 2006, reçue le 26 octobre 2006 et complétée le 23 avril 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie totale de 3,7 hectares, au taux annuel d'exploitation maximum de 10 000 tonnes de sable, sur des épaisseurs moyenne et maximale de 3,0 et 6,0 mètres. L'exploitation comprend uniquement du chargement direct et prendra fin le 31 octobre 2016.

Les travaux auront lieu à au moins 1,0 mètre au-dessus de la nappe phréatique, sans rabattement, sur le site 31J06-009 du canton de Dudley, municipalité de Kiamika, MRC Antoine-Labelle.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Plan de localisation de la sablière, daté du 12 octobre 2006, signé par André Ouellet, ing., ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 1 plan.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02268 10
400357390

Le 26 juin 2007

- Document intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière* », daté du 16 octobre 2006, signé par André Ouellet, ing., ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 29 novembre 2006, signée par André Ouellet, ing., ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2 pages.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le zonage du site projeté, datée du 5 décembre 2006, signée par André Ouellet, ing., ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 1 page et 1 plan.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des informations supplémentaires, datée du 17 avril 2007, signée par André Ouellet, ing., ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

JR/EM

